



Paris Est Marne & Bois

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET

LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC

EAU ET ASSAINISSEMENT

Exercice 2022

Rapport établi conformément à la loi n°95-101 du 2 février 1995, dite Loi Barnier, et aux décrets n° 95.635 du 06 mai 1995 et n° 2007-675 du 2 mai 2007 relatifs au rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement

PREAMBULE

Ce rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement dresse un bilan du réseau territorial de l'intercommunalité Paris Est Marne & Bois sur l'année 2022.

L'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales impose aux collectivités qui ont une compétence dans le domaine de l'eau potable ou de l'assainissement de présenter à leur assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement (RPQS)

« Le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers [...] Les services d'assainissement [...] sont soumis aux dispositions du présent article. ».

Le rapport annuel est un document réglementaire, qui doit permettre l'information du public, la bonne gestion du service en exploitant les indicateurs de performances et l'alimentation d'un observatoire national de l'eau grâce à la saisie d'indicateurs de performance sur le site public www.services.eaufrance.fr.

Le présent rapport a pour objet de présenter l'action de l'Intercommunalité Paris Est Marne & Bois en matière d'assainissement.

Notre Territoire s'est montré le plus engagé de la petite couronne parisienne dans les travaux visant à supprimer les rejets d'eaux usées en Marne et à contribuer ainsi concrètement au développement durable et à l'objectif de baignade en 2024. Il a également adopté un règlement territorial d'assainissement qui a contribué à sécuriser les transactions immobilières en rendant obligatoires les contrôles de conformité lors de toute cession.

Enfin, compte tenu de l'interdépendance des réseaux, le Territoire a su développer un partenariat et une coordination exemplaires avec les services départementaux chargés de l'assainissement qui se concrétiseront par un Schéma Directeur conjoint.

Pour une vision globale de l'assainissement sur le territoire, il convient de consulter également les RPQS :

- du Département du Val de Marne DSEA

- du Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP), pour l'épuration) (<http://www.siaap.fr/>)

Le rapport sur la gestion du service de production et de distribution de l'eau potable est, quant à lui, réalisé par le Syndicat des Eaux d'Ile de France (<http://www.sedif.com/>).

L'Assainissement

En vertu de la loi 2015-991 en date du 7 août 2015 et la signature du Contrat de Développement Territorial signé le 21 décembre 2015, la compétence « Assainissement » (eaux usées et eaux pluviales) a été transférée au 1er janvier 2016 des Communes à l'Établissement Public Territorial « PARIS EST MARNE & BOIS »

Une convention pour la continuité de service des compétences transférées à l'Établissement Public Territorial a été signée le 2 février 2016 pour une durée d'un an. Durant cette période, les services publics de l'eau potable et de l'assainissement ont été exercés dans les mêmes conditions.

Sur le territoire, l'assainissement est assuré par trois réseaux : un réseau territorial, relayé par un réseau départemental géré par le Conseil général (DSEA : Direction des services de l'environnement et de l'assainissement) et un réseau interdépartemental assurant le transport des eaux résiduaires vers la station d'épuration d'Achères, dont le Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) est maître d'ouvrage et dont la DSEA assure la maîtrise d'œuvre sur le département.

Les compétences du territoire en matière d'assainissement des eaux usées portent sur le contrôle des raccordements au réseau public de collecte ainsi que la collecte des eaux usées (article L2224-8 du CGCT). Le transport et l'épuration des eaux usées, ainsi que l'élimination des boues produites sont assurés par le Département du Val de Marne et le Syndicat Interdépartemental d'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP).

La compétence du territoire en matière de gestion des eaux pluviales urbaines correspond à la collecte, au transport, au stockage et au traitement des eaux pluviales des aires urbaines (Article L2226-1 du CGCT) et constitue un service public administratif, dénommé service public de gestion des eaux pluviales urbaines

L'Eau potable

Le Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF), créé en 1923, assure la production et la distribution d'eau potable, et regroupe 150 communes réparties sur 7 départements (Seine-et Marne, Yvelines, Essonne, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Val-d'Oise).

Les communes du Territoire Paris Est Marne & Bois sont adhérentes au Syndicat des Eaux d'Ile de France (SEDIF). Ce syndicat rassemble au 31 décembre 2017 :

- ◆ 11 établissements publics territoriaux, représentant 92 communes ;
- ◆ 4 communautés d'agglomération, représentant 24 communes ;
- ◆ 34 communes à titre individuel.

CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

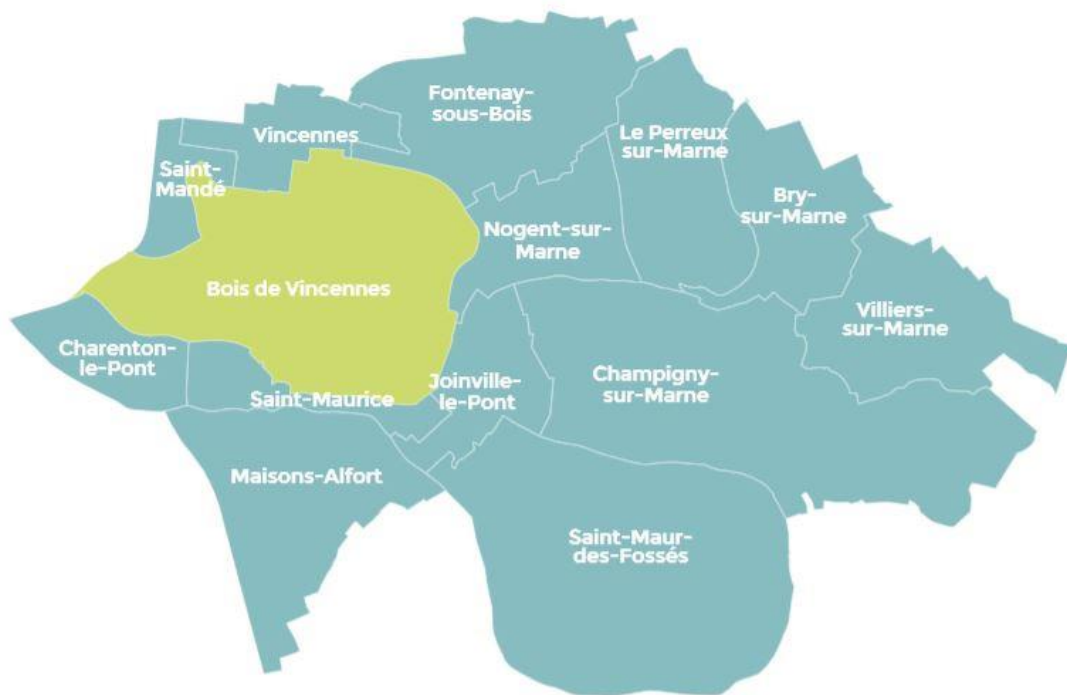
I LE MODE DE GESTION SUR LES 13 COMMUNES

Le nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte d'eaux usées et unitaire est de 520 000 habitants. Le mode de gestion en terme d'exploitation (curage, entretien et maintenance des réseaux) est commun depuis 2021 (pour rappel, il demeurait jusqu'à l'année 2020, 3 DSP sur les villes de Nogent sur Marne, Le Perreux sur Marne et Bry sur Marne).

- Régie

Les treize communes fonctionnent en régie directe (basée au Centre technique de l'assainissement à Saint Maur des Fossés) avec pour partie des marchés publics d'exploitation : *Bry-sur-Marne-Champigny-sur-Marne, Charenton-le-Pont, Fontenay-sous-Bois, Joinville-le-Pont, Le Perreux-sur-Marne, Maisons-Alfort, Nogent-sur-Marne Saint-Mandé, Saint-Maur-des Fossés, Saint-Maurice, Villiers-sur-Marne, Vincennes.*

Un service d'astreinte fonctionne **7j/j et 24h/24h**, un technicien est joignable en dehors des heures ouvrables via le numéro du service d'assainissement « 01.48.17.59.15 ».



II LES INDICATEURS TECHNIQUES

1) Description du réseau d'assainissement du territoire

2) Le patrimoine géré Paris Est Marne & Bois comprend un ensemble de réseaux d'eaux usées de **417 km**, d'eaux pluviales de **320 km** et de réseaux unitaires de **148 km**, soit un total de **886 km**. Des ouvrages annexes complètent cet ensemble : les avaloirs d'engouffrement, des séparateurs hydrocarbures, des postes de relevages, des bassins d'orages.

Commune	Linéaires de réseaux publics en ml			
	UN	EU	EP	Total
Bry-sur-Marne	0	27 079	24 315	51 394
Champigny-sur-Marne	23157	76 024	55 468	154 649
Charenton-le-Pont	14173	1721	3279	19 173
Fontenay-sous-Bois	36 544	12998	16293	65 835
Joinville-le-Pont	2571	24 928	11758	39 257
Le Perreux-sur-Marne	1245	36 826	18 889	56 290
Maisons Alfort	51 931	1840		53 771
Nogent-sur-Marne	4768	24 748	19 214	48 730
St Mandé	10 595			10 595
St Maur-des-Fossés		165 613	122 564	228 177
St Maurice	3353	1765	3355	8473
Villiers sur marne		43 116	43 948	87 064
Vincennes	26 00	580	1698	2878
Total	148 337	417 238	320 781	886 356

Commune	Nombre de regards				
	UN	EU	EP	Mixtes	Total
Bry-sur-Marne	0	773	815	29	1617
Champigny	535	2468	1172	93	4268
Charenton le pont	540	83	135		758
Fontenay-sous-Bois	1229	466	865	39	2599
Joinville-le-Pont	37	873	572	5	1487
Le Perreux-sur-Marne	28	1188	886	6	2108
Maisons Alfort	1616	85	91		1792
Nogent-sur-Marne	140	874	705	5	1724
St Mandé	171				171
St Maur-des-Fossés		4188	3671	36	7895
St Maurice	102	138	277		517
Villiers sur marne		1463	1525	1	2989
Vincennes	708	31	16	4	759
Total	5106	12 630	10 730	218	26 864

Commune	Postes de relevage EU et EP	
	EU	EP
<i>Bry-sur-Marne</i>	6	1
<i>Champigny-sur-M</i>	15	3
<i>Joinville-le-Pont</i>	3	1
<i>Le Perreux sur M</i>	9	16
<i>Maisons Alfort</i>	2	
<i>Nogent-sur-Marne</i>	4	2
<i>St Maur-des-Fossés</i>	35	4
<i>St Maurice</i>	3	
<i>Villiers sur marne</i>	7	2
Total	115	

Commune	Nombre de grilles et avaloirs		
	UN	EP	
<i>Bry-sur-Marne</i>		475	
<i>Champigny-sur-Marne</i>		2101	
<i>Charenton-le-Pont</i>	1	307	
<i>Fontenay-sous-Bois</i>		698	
<i>Joinville-le-Pont</i>		372	
<i>Le Perreux-sur-Marne</i>		684	
<i>Maisons Alfort</i>		1280	
<i>Nogent-sur-Marne</i>		418	
<i>St Mandé</i>	98		
<i>St Maur-des-Fossés</i>		2372	
<i>St Maurice</i>		441	
<i>Villiers sur marne</i>		716	
<i>Vincennes</i>	457		

Commune	Nombre de chambres à sables			
	UN	EU	EP	Total
<i>Nogent-sur-Marne</i>			1	1
<i>Joinville-le-Pont</i>			1	1
<i>St Maurice</i>			2	2
Total			4	4

Commune	Nom	Type de bassin
Bry-sur-Marne	6	Bassin enterré non visitable
Champigny-sur-Marne	15	Canalisation surdimensionnée et Bassin enterré non visitable
Charenton-le-Pont	4	Bassin enterré non visitable
Fontenay-sous-Bois	7	Bassin enterré non visitable
Nogent-sur-Marne	1	Bassin enterré non visitable
Le Perreux sur marne	1	Bassin enterré visitable
Saint-Maur-des-Fossés	2	Bassin enterré non visitable
Villiers-sur-Marne	3	Bassin enterré non visitable
Vincennes	7	Canalisation surdimensionnée

2/ Travaux d'exploitation et d'entretien et curage des réseaux et ouvrages d'assainissement

L'entretien préventif consiste à réaliser le curage des ouvrages (canalisations, grilles- avaloirs, bouches d'engouffrement, bassins de retentions) et leur inspection par examen visuel et ITV (inspection télévisée)

En 2022 : 188 836 ml de réseaux ont été curés ainsi que 9600 Avaloirs.

(En 2021 197 069 ml de réseaux avaient été curés ainsi que 10235 avaloirs, en 2020 avaient été curés 137 818 ml, 8900 avaloirs et 23 691 ml de réseaux ont été inspectés à la caméra, en 2019 : avaient été curés, 119 477 ml 8635 avaloirs, (branchements/ réseaux) et 22 263 ml de réseaux avaient été inspectés à la caméra)

Détail avec la régie	Quantité
Curage des égouts en ml EU	85 271
Curage des égouts en ml EP	25 864
Curage des égouts en ml unitaire	16 444
Avaloirs / grilles	6700
Réseaux ITV en ml	9427
Interventions curatives	155
Boues en Tonnes	272

Détail avec bailleur CIG	Quantité
Curage préventif es égouts en ml EU	23 129
Curage préventif es égouts en ml EP	20 733
Curage préventif es égouts en ml Unitaire	17 395
Réseaux ITV en ml	9485
Avaloirs / grilles	2900
Boues en Tonnes	402

Consommation d'énergie

Année 2021	Année 2022
206 373 kWh	296 298 kWh

3/ Diagnostics de conformité

Une activité essentielle du service assainissement consiste à vérifier le raccordement des immeubles au réseau public de collecte des eaux usées et pluviales. Notre intercommunalité compétente en matière d'assainissement peut contrôler les raccordements neufs ou ceux déjà existants. Suite au contrôle, le service assainissement adresse au propriétaire par courrier le rapport sur la conformité ou la non-conformité du raccordement. En cas de non-conformité, le rapport indique la nature des travaux et le délai imparti pour les réaliser.

Ainsi en 2022, **2013 diagnostics** ont été effectués représentant les catégories suivantes en réseau séparatif et unitaire :

287 contre visites ont été effectuées après mises en conformité.

✓ Visite de la régie (10 agents sur le terrain)

Ville	Conf EP/EU	Conf Unitaire	NC EP dans EU	NC EU dans EP	NC Structurelle EP/EU	NC Structurelle Unitaire	attestations	Contre Visite EP/EU	Contre Visite Unitaire	Autres	Abs	Renseigt	Annulé	Total
BSM	57	0	18	13	22	0	58	14	0	6	6	1	17	212
CLP	0	4	0	4	0	15	59	0	1	0	9	0	14	106
CSM	130	18	66	59	71	46	155	47	18	11	24	9	50	704
FSB	14	47	8	8	4	123	164	9	17	7	26	8	29	464
JLP	36	3	32	44	29	12	105	26	0	4	8	5	18	322
LPX	76	1	63	31	47	8	196	42	0	7	21	9	39	540
MAF	1	40	2	1	0	100	103	0	9	1	9	5	22	293
NSM	39	9	37	43	18	14	198	13	2	5	21	5	34	438
SMA	2	0	1	2	0	7	70	0	0	2	3	1	14	102
SMD	0	2	0	0	0	9	67	0	2	0	4	0	8	92
SMF	297	0	64	113	123	0	653	112	0	18	38	21	77	1516
VCN	0	5	0	0	0	39	172	0	3	4	5	1	26	255
VSM	73	0	26	22	30	0	169	24	0	10	14	7	26	401
Total	725	129	317	340	344	373	2169	287	52	75	188	72	374	5445

Ville	Conf EP/EU	NC EP dans EU	NC EU dans EP	NC Structurelle EP/EU	Contre Visite EP/EU	Total
BSM	57	18	13	22	14	124
CLP	0	0	4	0	0	4
CSM	130	66	59	71	47	373
FSB	14	8	8	4	9	43
JLP	36	32	44	29	26	167
LPX	76	63	31	47	42	259
MAF	1	2	1	0	0	4
NSM	39	37	43	18	13	150
SMA	2	1	2	0	0	5
SMF	297	64	113	123	112	709
VSM	73	26	22	30	24	175
Total	725	317	340	344	287	2013

	Visites	Non conformes EU->EP	Non conformes EP->EU	Non conformes Autres	conformes	Propriétés mises en conformité
Régie	2013	340	317	344	725	287
AMO Opérations groupées de mise en conformité	1273	170	586	227	290	306
Total	3286	510	903	571	1015	593

4/ Bilan des demandes de raccordements neufs sur les réseaux de l'E.P.T

Branchements sur réseau de l'EPT :

Communes	Demandes	Réalisés
BRY SUR MARNE	6	7
CHAMPIGNY SUR MARNE	60	43
CHARENTON LE PONT	2	2
FONTENAY SOUS BOIS	20	12
JOINVILLE LE PONT	7	5
LE PERREUX SUR MARNE	26	12
MAISON ALFORT	9	7
NOGENT SUR MARNE	11	6
SAINT MANDE	3	2
SAINT MAUR DES FOSSES	53	40
SAINT MAURICE	1	1
VILLIERS SUR MARNE	27	18
VINCENNES	5	5
TOTAL	232	160

5/ Bilan des avis techniques relatif à l'assainissement sur les 13 communes:

520 dossiers instruits (Certificat d'urbanisme, Déclaration préalable, Permis de construire

6/ Actions et réalisations importantes dans l'objectif baignade

Schéma Directeur d'Assainissement

L'Intercommunalité a déjà investi 70 millions d'euros depuis 5 ans et programmé 20 000 enquêtes de conformité pour contribuer à la dépollution de la Marne ainsi qu'à la protection des milieux aquatiques. Pour les prochaines années, le Schéma Directeur d'Assainissement a établi un programme de travaux de 72M € TTC.

Mise en conformité des branchements en domaine privé :

La méthode employée s'est voulue innovante et a été opérationnelle dès mars 2021. L'Intercommunalité va ainsi au-devant des riverains des quartiers identifiés comme prioritaires dans le cadre du Plan Baignade pour les accompagner intégralement tout au long de la mise en conformité de leur branchement. En 2022, le nouveau service proposé aux habitants a atteint son public, avec la signature de plus de 1200 conventions.

A titre indicatif, le coût moyen est de 6 500 € TTC/branchement avec un reste à charge par riverain en moyenne de 1 100 € TTC.

Lancement de l'étude de requalification des rejets autoroutiers de l'A4/A86

La convention signée avec la DIRIF concerne la requalification de l'assainissement des autoroutes A4 et A86, sur l'intégralité **du Territoire Paris Est Marne & Bois**, depuis Villiers-sur-Marne à l'Est et Maisons-Alfort au Sud et jusqu'à Charenton-le-Pont. Les actions conjuguées de l'Intercommunalité et du Département du Val-de-Marne (Direction des Services de l'Environnement et de l'Assainissement – DSEA) permettront de limiter les rejets en milieu naturel afin d'atteindre l'objectif baignade en Marne tout en répondant aux aspirations de la qualité de eaux de baignade pour le Jeux Olympiques et Para Olympiques .

Installations de pierre de laves émaillées « Ici commence la marne Merci de rien jeter »

Afin de sensibiliser le grand public aux pollutions plastiques dans les rivières et notamment dans la Marne, plusieurs médaillons « **Ici commence la Marne, merci de ne rien jeter** » ont été installés près des grilles avaloirs.



TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE

1.1 Présentation des modalités de tarification du service et frais éventuels d'accès.

Toutes les opérations se rapportant à l'assainissement sont supportées par le budget annexe d'assainissement dont les recettes principales sont constituées par :

A) La Redevance d'Assainissement Territorial

La redevance d'assainissement est facturée par l'exploitant du service eau potable (Veolia), dont la responsabilité dépend du SEDIF, sur la facture d'eau potable.

Les tarifs de la redevance d'assainissement pour chacune des 13 Communes au titre de l'année 2022, suivant la délibération du 07 décembre 2021 sont de :

- Commune de Bry-sur-Marne : 0,6840 €/m³
- Commune de Champigny-sur-Marne : 0,6800 €/m³
- Commune de Charenton-le-Pont : 0,4000 €/m
- Commune de Fontenay-sous-Bois : 0,4000 €/m³
- Commune de Joinville-le-Pont : 0,6000 €/m³
- Commune de Maisons-Alfort : 0,0859 €/m³
- Commune du Perreux : 0,5000 €/m³
- Commune de Nogent-sur-Marne : 0,5000 €/m³
- Commune de Saint-Maur-des-Fossés : 0,5700 €/m³
- Commune de Saint-Maurice : 0,3000 €/m³
- Commune de Saint-Mandé : 0,3000 €/m³
- Commune de Villiers-sur-Marne : 0,5000 €/m³
- Commune de Vincennes : 0,2000 €/m³

B) La Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)

La Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) est une redevance, non fiscale, qui constitue la contrepartie de la desserte de la parcelle concernée par le collecteur public d'assainissement collectif. Elle constitue en ce sens « un droit d'accès » au réseau public et elle contribue au financement des équipements publics d'assainissement.

Elle est exigible pour tout raccordement au réseau de collecte des eaux usées d'immeuble ou extension dès lors que ce raccordement génère des eaux de rejet supplémentaires.

La dernière délibération du Conseil de Territoire n° 20-12 du 27 janvier 2020 fixe cette participation à **7.50 Euros par m²** pour les habitations individuelles et à **20 Euros par m²** pour les habitations collectives.

Le montant de la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) s'élève **en 2022 à 1 822 252 €**

C) La contribution « eaux pluviales »

Une délibération du Conseil de Territoire du 26 mars 2018 a fixé le montant des contributions communales. (Délibération en Annexe 2)

Le montant de la contribution « eaux pluviales » des communes s'élève à **1 674 638 € en 2022**

D) Les aides financières de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN)

Les aides financières de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) s'appliquent à certains travaux de réhabilitation sur réseaux visitables ou non, avec reprises des branchements jusqu'en limite de propriété. Le taux de la subvention est fixé à 25% du montant hors taxes des travaux.
Les aides sont constituées de subventions et de prêts à taux Zéro,

Le montant de l'ensemble les aides versées par l'AES s'élève à 649 808 €
--

3eme PARTIE : LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (Indice P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement et le nombre d'abonnés potentiels déterminés à partir du document de zonage d'assainissement. Pour l'exercice 2021, le taux de desserte par le réseau d'eaux usées est de **98.37 %**

Indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

Le calcul de cet indice est défini par l'arrêté du 2 décembre 2013 qui a modifié l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement qui exige l'intégration de nouvelles données nécessaires dans le cadre de l'application de la réforme DT/DICT : catégorie de l'ouvrage et précision des informations cartographiques et qui instaure une notation progressive prenant en compte des bases de données non généralisées sur l'ensemble du réseau. L'existence d'un Système d'information Géographique est impérative pour atteindre les premiers paliers de la notation, ce qui n'est pas du tout le cas sur la grande majorité des communes du territoire.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées		
Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	Barème	Valeur ICGPR
Partie A : Plan des réseaux (15 points)		
VP.250 Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'auto-surveillance du réseau	10	10
VP.251 Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	5	5
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)		
VP.252 Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, du linéaire de la canalisation	15	0
VP.254 Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	15	0
VP.253 Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	5	0
VP.255 Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	15	0
Total Parties A et B	45	15
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)		
VP.256 Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	15	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs, ...)	10	0
VP.258) existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées	10	0
VP.259 Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite) ; (seuls les services ayant la mission collecte sont concernés par cet item)	10	0
VP.260 L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...)	10	0
VP.261 Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectuées à leur suite	10	0
VP.262 Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans)	10	0
Total:	120	15

LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Financement des investissements / Montants des investissements

Notre Territoire s'est montré très engagé dans les travaux visant à supprimer les rejets d'eaux usées en Marne et à contribuer au développement durable et à l'objectif de baignade en 2024.

A cet effet des travaux d'une grande amplitude ont été engagés

Les dépenses d'équipement ont représenté **18 000 000** TTC

Principaux travaux d'investissements

Ville	Lieux et types de travaux
Champigny sur marne	Rue Auguste BLANQUI création réseau EU. Rue Charles INFROIT création réseau et réhabilitation du réseau unitaire en réseau EP (1erphase); Rue de l'Horloge création réseau et réhabilitation du réseau unitaire en réseau EP. Etudes quartier POLANGIS
Bry sur Marne	Travaux sur postes de relevage Pasteur et Aristide BRIAND
Fontenay-sous-Bois	Rue Paul LANGEVIN extension réseau EP autour crèche, mise en conformité regards mixtes
Joinville Le Pont	Rue Etienne PEGON, rue ARAGO, création réseau et réhabilitation du réseau unitaire en réseau EP ; Impasse BRETIGNY création réseau EP
Charenton le Pont	Réfection de radier, reprise fissures, réfection des enduits pieds droits + injection
Le Perreux sur marne	Allée des ORMES création réseau EU et poste de relevage. Réhabilitation réseau EP rue du BAC. Rénovation et réhabilitation des postes EP protection crues
Saint-Maur des Fossés	Rénovation et réhabilitation des postes de relevages Bir-Hakeim et Théâtre, Réhabilitation collecteur EU avenue CARNOT

A ces importants s'ajoutent des travaux de réhabilitations de nombreux regards, tampons, avaloirs et autres ouvrages d'assainissement sur l'ensemble des 13 villes.

L'EAU POTABLE

I L'ACTIVITE DU SEDIF

Les communes du Territoire Paris Est Marne & Bois sont adhérentes au Syndicat des Eaux d'Ile de France (SEDIF) créé en 1923. Ce syndicat rassemble au 31 décembre 2017 :

- ◆ 11 établissements publics territoriaux, représentant 92 communes ;
 - ◆ 4 communautés d'agglomération, représentant 24 communes ;
 - ◆ 34 communes à titre individuel
- répartis sur 7 départements de la région Ile-de-France.

1. Activité du SEDIF

Le SEDIF en quelques chiffres au 1^{er} juillet 2016 (date d'adhésion de la commune de Saint-Maur-des-Fossés au SEDIF) :

- ◆ 150 communes ;
- ◆ 3 usines principales traitant des eaux superficielles ;
- ◆ 4 usines traitant des eaux souterraines ;
- ◆ 96% d'eau produite à partir de ressources superficielles ;
- ◆ 69 réservoirs représentant 848 175 m³ de stockage ;
- ◆ 44 stations de pompages ;
- ◆ 8 658 km de canalisations ;
- ◆ 584 000 branchements desservant 592 000 abonnés.

Le SEDIF assure :

- ◆ le contrôle de la qualité des ressources en eau ;
- ◆ la production d'eau dans les 3 principales usines du syndicat ;
- ◆ la distribution d'eau potable ;
- ◆ la surveillance et l'entretien du réseau de distribution d'eau potable ;
- ◆ le contrôle de la qualité de l'eau potable ;
- ◆ la gestion des relations avec les abonnés.

Depuis le 1^{er} janvier 2011, le service de l'eau est délégué par le SEDIF à l'entreprise Veolia Eau dans le cadre d'un contrat de régie intéressée, d'une durée contractuelle limitée à 12 ans.

2. Indicateurs techniques

Les indicateurs sont fixés du décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 pris pour l'application de l'article L. 2224-5 et modifiant les annexes V et VI du Code Général des Collectivités.

2.1 Ressource

319 millions de m³ ont été **prélevés en 2021** pour approvisionner en eau les consommateurs desservis par le SEDIF, dont :

- ◆ 97% dans la Seine, la Marne et l'Oise ;
- ◆ 3 % dans les nappes souterraines.

a) Pompage de surface

L'eau produite par le SEDIF provient à 97 % d'eau de surface. Ainsi :

- ◆ la Marne alimente l'usine de Neuilly-sur-Marne/Noisy-le-Grand ;
- ◆ la Seine alimente l'usine Edmond Pépin de Choisy-le-Roi ;
- ◆ l'Oise alimente l'usine de Méry-sur-Oise.

Bien que pompées en amont des zones urbaines les plus denses, ces eaux sont de qualité médiocre et doivent faire l'objet de traitements poussés.

De plus, pour se prémunir des risques de pollution, le SEDIF a installé, en amont des prises d'eau, des stations d'alerte qui l'informent à tout moment de l'état physico-chimique de l'eau qui va être puisée.

b) Pompage en nappes souterraines

En ressource d'appoint, quatre usines à puits - Neuilly-sur-Seine, Aulnay-sous-Bois, Arvigny et Pantin - viennent compléter localement la production des trois principales usines.

Dans un même souci de diversification de la ressource, le Syndicat a recours à des pompages d'eaux de nappes situées hors de son territoire.

II.2.2 Principales usines de production et réseau de distribution du SEDIF

Les usines

Les trois usines principales du SEDIF sont :

- ♦ L'usine de Neuilly-sur-Marne/Noisy-le-Grand qui produit 269 000 m³ d'eau par jour en moyenne (600 000 m³ au maximum) pour alimenter 1,68 millions d'habitants de l'Est parisien.

4 des 13 communes du Territoire sont alimentées par cette usine: Nogent-sur-Marne, Le Perreux-sur-Marne Fontenay-sous-Bois, Bry-sur-Marne

- ♦ L'usine de Choisy-le-Roi qui produit 313 000 m³ d'eau par jour en moyenne (600 000 m³ au maximum) pour alimenter 1,96 millions d'habitants de la banlieue Sud de Paris.

9 des 13 communes du Territoire sont alimentées en eau par cette usine: Villiers-sur-Marne, Joinville-le-Pont, Saint-Maur-des-Fossés, Maisons-Alfort, Saint-Maurice, Charenton-le-Pont, Saint-Mandé, Vincennes.

- ♦ L'usine de Méry-sur-Oise qui fournit 152 000 m³ d'eau par jour (340 000 m³ au maximum) à 850 000 habitants de la banlieue Nord de Paris.

Un maillage existe afin de pouvoir alimenter les villes, en cas de besoin, par l'une ou l'autre des usines. Ces trois usines sont reliées entre elles par des conduites de grand diamètre afin de garantir la sécurité de l'approvisionnement sur l'ensemble du territoire.

Trois usines à puits (Aulnay-sous-Bois, Neuilly-sur-Seine et Pantin) ainsi que l'unité d'Arvigny contribuent à produire l'eau potable nécessaire en cas d'ultime secours, soit 10 L d'eau par habitant et par jour en cas d'arrêt simultané du fonctionnement d'au moins 2 des 3 usines principales de production.

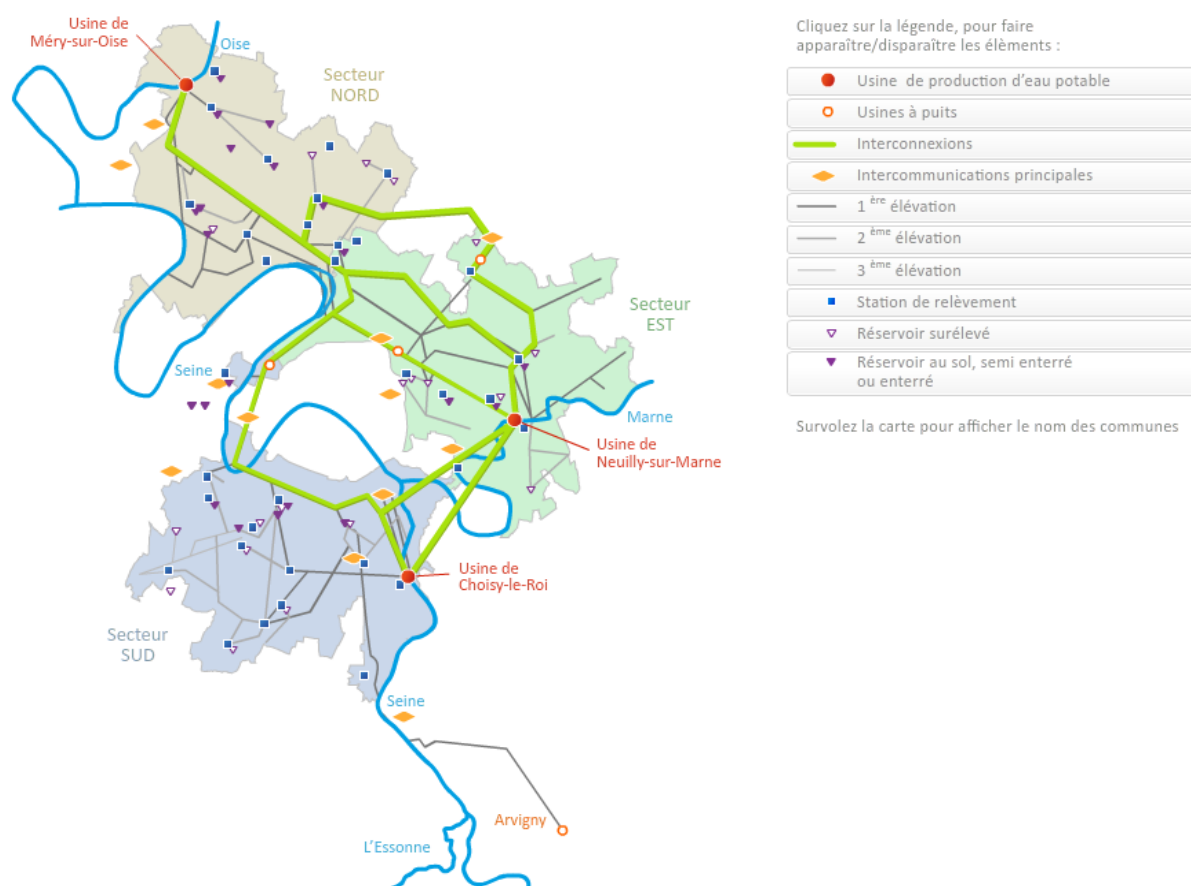
Le réseau de distribution

Le réseau de distribution s'étend sur **8 658 km**. Ce réseau comporte deux grands types de conduites :

- ♦ **802 km** de réseau primaire, composés de conduites d'un diamètre supérieur à 300 mm et pouvant atteindre 2 mètres. Ce réseau assure l'interface entre la production et la distribution de l'eau potable, une partie comprend aussi les interconnexions de sécurité reliant les trois usines principales entre elles ;
- ♦ **7 856 km** de réseau secondaire, constitué de canalisations de diamètre inférieur ou égale à 300 mm, qui desservent les usagers du SEDIF en eau potable. 584 000 branchements sont raccordés sur ce réseau.

69 réservoirs actifs et 44 stations de pompages assurent la distribution quel que soit le relief et jouent un rôle de régulateurs lorsque la demande se fait plus forte.

La carte ci-après montre la répartition et le maillage de ces différentes usines



II QUALITE DE L'EAU

Le Code de la Santé Publique, dans ses articles R.1321-1 et suivants, précise la réglementation applicable à l'eau destinée à la consommation humaine.

Ainsi, avant d'être distribuée aux consommateurs, l'eau puisée fait l'objet de traitements poussés dont l'efficacité est constamment contrôlée, tout au long du cycle de production, de la ressource au robinet de consommation. Des prélèvements sont pratiqués en sortie d'usines, de forages et sur le réseau de distribution.

Ces contrôles représentent chaque année, plus de **400 000 analyses effectuées et 63 paramètres mesurés**, dont **54** fixés par un arrêté de 11 janvier 2007 instaurant les seuils à respecter pour que l'eau puisse être consommée sans danger, et **15** supplémentaires définis par le SEDIF.

Le taux de conformité microbiologique et physico-chimique des prélèvements réalisés sur l'eau distribuée dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire sont respectivement de 100% et 100%

Dureté moyenne de 22°f à 26°f (eau calcaire)

Nitrates de 20 à 23 mg/L (Limité de qualité : 50 mg/L)

Minéralisation moyenne en 2019 (mg/litre)

III LE PRIX DE L'EAU

Composantes de la facture d'eau

Le prix total de l'eau perçu auprès des usagers du SEDIF est constitué de trois grandes composantes :

- ◆ **Prix lié à la production et la distribution d'eau potable :**
 - Part du prix versé à Veolia Eau Ile de France + part du prix versé au SEDIF + Redevance pour la préservation des ressources en eau
- ◆ **Prix lié à la collecte et au traitement des eaux usées :**
 - Redevances d'assainissement (Territoire, Département, SIAPP) ;
- ◆ **Prix lié aux organismes publics et à la TVA :**

Trois organismes bénéficient de 5 ressources financières facturées par le SEDIF et qui leur sont intégralement reversées :

- l'Agence de l'Eau Seine Normandie perçoit :

- la **Redevance pour la préservation des ressources en eau** qui est comptabilisé dans la part Production et Distribution de l'eau de la facture.

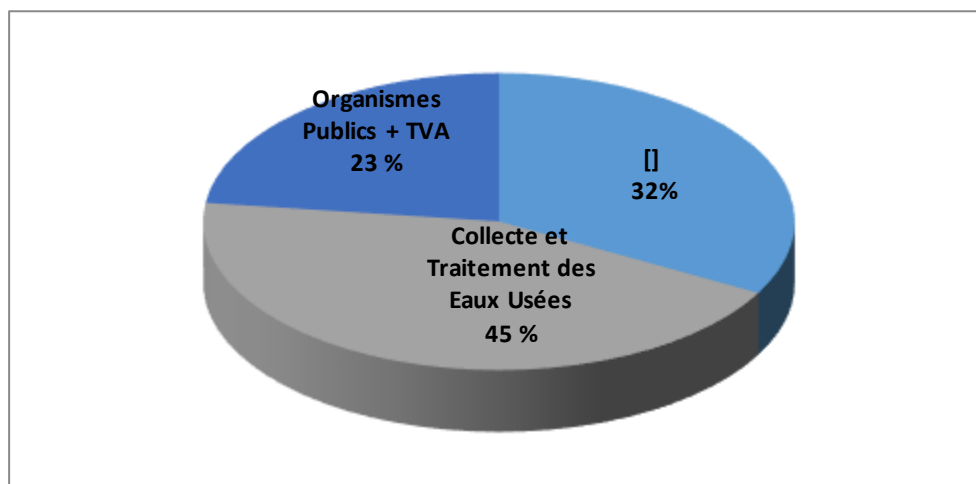
- la **Redevance pour la Lutte contre la Pollution**, due par tout abonné dont le rejet des eaux usées contribue à la détérioration de la qualité du milieu naturel. Elle permet de subventionner la construction et l'exploitation des ouvrages de dépollution ou de mener des actions de prévention et de reconquête des ressources en eau et des milieux aquatiques. Son taux est fixé annuellement par l'Agence et est variable selon les communes du SEDIF (de 0,2200 à 0,4150 €€HT/m³). Sur le territoire de l'EPT, elle s'élève à 0,4150 €HT/m³ depuis le 1^{er} janvier 2016.

- la **Redevance pour la Modernisation des Réseaux**, instaurée au 1er janvier 2009 par la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA). Son taux est fixé par l'Agence et s'élève à 0,30 €HT/m³ au 1er janvier 2016. Elle est due par les seuls abonnés raccordés à un réseau d'assainissement.

- l'Etablissement Public Voies Navigables de France (VNF) perçoit la **Taxe pour le développement des voies navigables** qui depuis 2016 est fixé à 0,0135 €HT/m³. Cette taxe permet de financer l'entretien et le développement des cours d'eau et des canaux navigables.

- l'Etat perçoit la **Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)**, appliquée au taux de 5,5% sur les ventes d'eau et au taux de 10% sur les prestations relatives à l'eau, à l'exception des redevances d'assainissement et des prestations liées à la modernisation des réseaux dont l'exclusion résulte d'une décision des collectivités. Les redevances pour la préservation de la ressource, la lutte contre la pollution et le développement des voies navigables sont également soumises au taux réduits.

Le schéma ci-après indique le pourcentage que représente en moyenne, sur la facture d'eau, chaque composante du prix de l'eau, pour une consommation moyenne de 120 m³ par an.



Le Prix relatif à la partie production et Distribution de l'eau comprend les dépenses relatives au prélèvement de l'eau, sa transformation en eau potable, ses très nombreux contrôles de qualité tout au long de son parcours, le service client ('accueil et suivi des abonnés), la gestion des contrats, la facturation, etc., ainsi que la redevance de bassin, reversée à l'AESN pour coordonner les actions de protection des ressources en eau

Le Prix relatif à la Collecte et au Traitement des eaux usées comprend les redevances du territoire, syndicales, départementales et interdépartementales, chaque organisme fixant directement le montant correspondant. Celles-ci sont affectées aux organismes respectifs pour l'exploitation, le renouvellement et l'extension des installations et réseaux d'assainissement.

Prix de l'eau des communes du Territoire

Au 1^{er} janvier 2021, le prix du mètre cube d'eau potable pour les communes du Territoire s'échelonnait de **3.9360 € TTC** à **4,9441 € TTC**. Le tableau ci-dessous indique, par commune, le prix de l'eau :

	Prix du m ³ € TTC 2016	Prix du m ³ € TTC 2017	Prix du m ³ € TTC 2018	Prix du m ³ € TTC 2019	Prix du m ³ € TTC 2020	Prix du m ³ € TTC 2021	Prix du m ³ € TTC 2022
Bry-sur-Marne	4,8390	4.8011	4.7691	4.6290	4.6401	4.9441	4.7484
Champigny-sur-Marne	4,5168	4.4760	4.4500	4.3057	4.3118	4.3731	4.7484
Charenton-le-Pont	4,4412	4.4022	4.3712	4.1619	4.1795	4.1961	4.4684
Fontenay-sous-Bois	4,3399	4.2991	4.2731	4.1288	4.1349	4.1631	4.4684
Joinville-le-Pont	4,5695	4.5287	4.5027	4.3584	4.3645	4.2191	4.6684
Le Perreux-sur-Marne	4,5724	4.5323	4.5016	4.3771	4.3832	4.5338	4.5684
Maisons-Alfort	4,1554	4.1146	4.0886	3.9443	3.9504	3.9360	4.1543
Nogent-sur-Marne	4,5724	4.5323	4.5016	4.3771	4.3832	4.5358	4.5684
St Mandé	4,2795	4.2387	4.2127	4.0684	4.0745	4.0931	4.3184
St Maurice	4,2911	4.2725	4.2465	4.1022	4.1083	4.1331	4.3684
St Maur-les-Fossés	Ex régie	4.5675	4.6482	4.4984	4.5045	4.5231	4.7139
Villiers-sur-Marne	4,7876	4.5702	4.4884	4.3386	4.3347	4.3636	4.6369
Vincennes	4,2495	4.2087	4.1827	4.0384	4.0445	4.0631	4.2684

Le tableau suivant indique par commune de l'Intercommunalité, le nombre d'abonnés, de compteurs et de branchements, ainsi que des volumes consommés, en 2022 23 094 292 m3

	Population	Nb. d'Abonné	Nb. de Compteur	Nb. de brts	Linéaire de canalisation (ml)	Volumes consommés (m3)
Bry	16 905	3107	3 094	3 146	46 427	466 177
Champigny	77 883	11 519	11 521	11 681	164 013	3 544 525
Charenton	30 793	1 290	1295	1 529	28 879	1 534 911
Fontenay	53 968	7 208	7242	7518	91 702	2 754 264
Joinville	18 973	2811	2814	2778	42 122	936 312
Le Perreux	34 017	6 251	6252	6 184	67 384	832 673
Maisons Alfort	55 816	5803	5912	5 856	79 611	2 704 937
Nogent	32 195	3347	3 361	3 427	54 977	846 540
Saint Mandé	22 963	1 162	1166	1329	20 718	1 128 719
Saint Maur	75 883	15 633	15 734	15 979	221 384	3 868 566
Saint Maurice	14 406	711	709	845	18 088	640 052
Villiers	29 407	4 664	4 692	4 854	67 533	1 498 385
Vincennes	50 300	3 218	3 220	3 195	45 911	2 338 771

